

Légation

SUISSE.

Je dois commencer à votre lecture
~~la~~ Confirmation par écrit que le Conseil
 fédéral a adressé une note à M. de Carouf
 où il demande l'observation des stipulations
 du traité de 1864, ratifié par le traité de
 1876 entre la Sardaigne et la Suisse.

Donc tout acte pour l'annexion de la Savoie
 est regardé par le gouvernement fédéral
 à la France ~~comme~~ contraire à ses obligations
 internationales.

~~Je~~. Je dois ajouter que tout particulièrement
 une votation ayant pour but l'annexion
 des trois provinces neutralisées, le Chablais,
 le Faucigny & le Genevois, serait en outre en
 contradiction avec les stipulations des traités de
 1815 qui garantissent ces provinces dans
 l'intérêt de la neutralité suisse, comme si
 elles étaient une partie intégrante de la
 Confédération helvétique.

En réservant à mon Gouvernement tous
 les droits contre un changement concernant



les rapports du territoire de la Savoie et toutes
 les démarches qu'il peut trouver nécessaires de
 faire auprès des Puissances ^{garantes de la}
 neutralité Suisse, ^{le gouvernement ~~fédéral~~ attend}
 nement de S. Empereur s'abstiendra de coopérer
 à des actes quelconques qui pourraient être
 préjudiciables à une décision des Puissances
 qui seules ont le droit de décider cette question
 comme ^{le Gouvernement de S. Empereur}
~~Votre Excellence~~ l'a implicitement
 reconnu en déclarant dans ~~la~~
^{qu'il} la soumettra aux Puissances de l'Europe.